



Sucession heritage mobiliers

Par **hembert nathalie**, le 17/10/2017 à 15:40

Bonjour,
j aurais aimé savoir si avec le texte si dessous mes sœurs ont le droit de me dire qu ils ne veulent pas que je prends quelques autre meubles que ce de la listes
Voici le papier que j ai eu

En ce qui concerne le mobilier,mes clients ne veulent rien.elles auraient voulu vendre le mobilier a un tiers ?quitte pour les héritiers a rechetter quelques pièces.

Dans ce mobilier, a mon sens,seuls ont de la valeur

un bahut récent 500e

une table 200e

un grand living 150e

Ce sont mes estimations.

Si un héritiers désire conserver l un de ces élément,il en reversera la valeur reversée en mon étude ,et le tout sera ainsi repartagé.

Le reste peut être dispersé ou jeté.

Nous n avons pas le même notaire, après ce papier qu elles disent qu elles ne veule rien j ai demander pour avoir des meubles autre que la liste a payé m ont dit non ont telles le droit elles veulent tous faire débarrasser et donné part une entreprise

merci d avance de votre réponse

Cordialement

Par **Visiteur**, le 17/10/2017 à 16:59

Bonjour,
j'avoue ne pas comprendre votre récit... vos soeurs sont héritières donc vous aussi ?

Par **hembert nathalie**, le 17/10/2017 à 18:00

oui mes sœurs ne veulent rien donc elles ne veulent pas non plus que je prenne quelque chose

Par **Visiteur**, le **17/10/2017** à **22:27**

Bsr

Vous pouvez vous opposer à la solution choisie par vos soeurs.

Juridiquement, un juge peut trancher ce litige, mais bon !

Cela en vaut-il la peine ?

Avez vous vu ce notaire, qui a établi le document évoqué ?